

Informations SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit:
Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

Identifiant d'entité juridique:
9695004QK60TFD7YAR64

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de ____% d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers ses investissements dans des fonds ayant obtenu le label ISR ou dans des fonds qui mettent en oeuvre une approche ESG significativement engageante, au sens de l'AMF. Au cours de la période de référence, une proportion de 93,91% du fonds (hors trésorerie) était investie dans des fonds qui répondent à l'un de ces deux critères. L'indicateur est une moyenne des proportions à la fin de chaque mois sur la période.

Pour rappel, le label ISR (investissement socialement responsable) français est une reconnaissance externe pour l'identification de fonds d'investissement responsables. Crée et soutenu par le Ministère des finances français, l'objectif du label est de renforcer la visibilité des produits ESG parmi les investisseurs en France et en Europe.

Le label exige de nombreux critères, notamment la surveillance d'indicateurs extra-financiers concrets dans les domaines environnementaux, sociaux, des droits humains et de la gouvernance. Les fonds doivent également démontrer qu'ils offrent une amélioration significative de leur profil ESG, comparés à un univers de référence ESG qui reflète leur stratégie d'investissement. Cette amélioration significative peut être obtenue par l'exclusion de 20% de l'indice de référence ESG initial, ou par une note ESG moyenne nettement meilleure.

Après l'audit initial par une organisation tierce, un fonds peut conserver le label pour une durée de trois ans (avec un contrôle annuel).

La démarche ESG du fonds a évolué au cours du quatrième trimestre de l'exercice. La promotion de caractéristiques environnementales et sociales se fait désormais à travers l'investissement dans des fonds qui mettent en oeuvre une stratégie ESG significativement engageante au sens de l'AMF, que ces fonds aient obtenu un label ou non. Le prochain rapport annuel tiendra donc compte de cette nouvelle démarche.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le fonds a utilisé le pourcentage des investissements réalisés dans des fonds dotés du label ISR ou ayant une approche ESG significativement engageante comme indicateur de durabilité. Conformément à l'engagement précontractuel du fonds, cet indicateur était supérieur à 90% (hors trésorerie).

...et par rapport aux périodes précédentes?

Le fonds a continué à respecter son objectif d'investir au moins 90% de son actif net dans des fonds disposant du Label ISR ou qui mettent en oeuvre une approche ESG significativement engageante.

Le fonds n'a pas pour objectif d'améliorer cet indicateur d'une année sur l'autre.

Tout changement par rapport à l'année dernière est principalement dû à deux facteurs différents :

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

- les changements dans les données ESG sous-jacentes,
- ou les transactions dans le portefeuille.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

La Taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la Taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au Produit Financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce Produit Financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?



L'incidence négative des investissements a été traitée en limitant l'exposition globale aux fonds ne prenant pas en considération les PAI. En effet, le fonds a privilégié l'investissement dans des fonds ayant obtenu le label ISR ou ayant une approche ESG significativement engageante, et qui tiennent donc compte des PAI dans leurs décisions d'investissement.

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la « Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » et à la politique en matière d'investissement responsable de Swiss Life Asset Managers France disponibles sur le site Internet de Swiss Life Asset Managers France, qui définissent le processus mis en œuvre pour tenir compte des PAI (<https://fr.swisslife-am.com/fr/home/responsible-investment/documentation-esg.html>).

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste inclut les 15 principales positions en portefeuille au cours de la période. Cette liste repose sur les positions moyennes en portefeuille à la fin de chaque mois de l'exercice financier. L'avant-dernière colonne de droite montre le pourcentage que chaque position représentait, en moyenne à la fin de ces mois.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

01.01.2024 - 31.12.2024

| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays |
|--|---------|------------|--------|
| Swiss Life Funds (LUX) Bond ESG Global Aggregate | OPCVM | 19.28% | Monde |
| Swiss Life Funds (LUX) Bond ESG Global Sovereigns | OPCVM | 19.27% | Monde |
| Swiss Life Funds (LUX) Bond ESG Global Corporates | OPCVM | 13.13% | Monde |
| Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG USA | OPCVM | 5.24% | USA |
| Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Global | OPCVM | 5.20% | Monde |
| Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Euro Zone | OPCVM | 4.83% | Europe |
| Swiss Life Funds (LUX) Bond ESG Euro High Yield | OPCVM | 4.32% | Europe |
| Amundi Msci USA Esg Leaders Ucits Etf | ETF | 4.25% | Monde |
| Amundi MSCI Europe ESG Leaders UCITS ETF | ETF | 4.00% | Europe |
| Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Global Protect | OPCVM | 2.33% | Monde |
| Swiss Life Funds (LUX) Income Equity ESG Euro Zone | OPCVM | 2.13% | Europe |
| Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Global High Dividend | OPCVM | 1.98% | Monde |
| iShares USD Treasury Bond 20+yr UCITS ETF | ETF | 1.89% | USA |
| Swiss Life Funds (F) Equity ESG Euro Zone Minimum Volatility | OPCVM | 1.74% | Europe |
| Swiss Life Funds (LUX) Equity ESG Global Minimum Volatility | OPCVM | 1.68% | Monde |

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

91,95% du fonds était aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales (#1).

La catégorie « Autres » (#2) incluait les investissements réalisés dans :

- des fonds non labellisés ou qui ne mettent pas en oeuvre d'approche ESG significativement engageante,
- des produits dérivés
- et des positions de trésorerie ou équivalents de trésorerie.

Les chiffres indiqués correspondent à la moyenne des calculs réalisés à la fin des 12 mois de l'exercice.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

| Secteur | Sous-secteur | % d'actifs | Poids du Sous-secteur |
|--|---|------------|-----------------------|
| K - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE | 64 - Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite | 26,16% | 20,74% |
| | 65 - Assurance | | 2,95% |
| | 66 - Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance | | 2,47% |
| O - ADMINISTRATION PUBLIQUE | 84 - Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire | 21,85% | 21,85% |
| C - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE | 26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques | 19,37% | 4,58% |
| | 21 - Industrie pharmaceutique | | 2,98% |
| | 28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a. | | 2,15% |
| | 20 - Industrie chimique | | 1,62% |
| | 11 - Fabrication de boissons | | 1,19% |
| | 29 - Industrie automobile | | 1,09% |
| | 27 - Fabrication d'équipements électriques | | 1,03% |
| | 10 - Industries alimentaires | | 0,77% |
| | 19 - Cokéfaction et raffinage | | 0,74% |
| | 14 - Industrie de l'habillement | | 0,69% |
| | 32 - Autres industries manufacturières | | 0,47% |
| | 17 - Industrie du papier et du carton | | 0,46% |
| | 15 - Industrie du cuir et de la chaussure | | 0,33% |
| | 30 - Fabrication d'autres matériels de transport | | 0,31% |
| | 23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques | | 0,29% |
| | 22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique | | 0,23% |
| | 24 - Métallurgie | | 0,19% |

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

| Secteur | Sous-secteur | % d'actifs | Poids du Sous-secteur |
|--|--|------------|-----------------------|
| | 25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements | 0,13% | |
| | 12 - Fabrication de produits à base de tabac | 0,11% | |
| | 16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie | 0,02% | |
| | 18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements | 0,00% | |
| | 31 - Fabrication de meubles | 0,00% | |
| | 13 - Fabrication de textiles | 0,00% | |
| J - INFORMATION ET COMMUNICATION | | 9,22% | |
| | 58 - Édition | 3,00% | |
| | 61 - Télécommunications | 2,50% | |
| | 63 - Services d'information | 2,00% | |
| | 62 - Programmation, conseil et autres activités informatiques | 1,56% | |
| | 60 - Programmation et diffusion | 0,14% | |
| | 59 - Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale | 0,02% | |
| Autre | | 7,87% | |
| G - COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES | | 3,40% | |
| | 47 - Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles | 2,64% | |
| | 46 - Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles | 0,68% | |
| | 45 - Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles | 0,08% | |
| D - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ | | 2,73% | |
| | 35 - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné | 2,73% | |
| U - ACTIVITÉS EXTRA TERRITORIALES | | 1,93% | |
| | 99 - Activités des organisations et organismes extraterritoriaux | 1,93% | |
| H - TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE | | 1,90% | |
| | 49 - Transports terrestres et transport par conduites | 1,01% | |
| | 53 - Activités de poste et de courrier | 0,31% | |
| | 52 - Entreposage et services auxiliaires des transports | 0,29% | |
| | 50 - Transports par eau | 0,16% | |
| | 51 - Transports aériens | 0,12% | |
| L - ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES | | 1,04% | |
| | 68 - Activités immobilières | 1,04% | |
| N - ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN | | 1,03% | |
| | 82 - Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises | 0,32% | |
| | 79 - Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes | 0,30% | |
| | 77 - Activités de location et location-bail | 0,27% | |
| | 80 - Enquêtes et sécurité | 0,10% | |

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

| Secteur | Sous-secteur | % d'actifs | Poids du Sous-secteur |
|---|---|------------|---|
| M - ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES | 78 - Activités liées à l'emploi 81 - Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager | 0,96% | 0,03% 0,01% |
| B - INDUSTRIES EXTRACTIVES | 72 - Scientific research and development 73 - Publicité et études de marché 71 - Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques 75 - Activités vétérinaires 70 - Activités des sièges sociaux; conseil de gestion 69 - Activités juridiques et comptables 74 - Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques | 0,85% | 0,52% 0,16% 0,12% 0,07% 0,05% 0,04% 0,01% |
| F - CONSTRUCTION | 6 - Extraction d'hydrocarbures 9 - Services de soutien aux industries extractives 7 - Extraction de minerais métalliques 8 - Autres industries extractives | 0,52% | 0,60% 0,14% 0,10% 0,01% |
| Q - SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE | 42 - Génie civil 43 - Travaux de construction spécialisés 41 - Construction de bâtiments | 0,33% | 0,34% 0,09% 0,09% |
| I - HÉBERGEMENT ET RESTAURATION | 86 - Activités pour la santé humaine | 0,32% | 0,33% |
| R - ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES | 56 - Restauration 55 - Hébergement | 0,28% | 0,27% 0,05% |
| E - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION | 92 - Organisation de jeux de hasard et d'argent 90 - Activités créatives, artistiques et de spectacle 93 - Activités sportives, récréatives et de loisirs | 0,12% | 0,28% 0,00% 0,00% |
| S - AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES | 37 - Collecte et traitement des eaux usées 38 - Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération 36 - Captage, traitement et distribution d'eau | 0,09% | 0,09% 0,02% 0,01% |
| A - AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE | 96 - Autres services personnels 3 - Pêche et aquaculture | 0,01% | 0,09% 0,01% |
| Part du portefeuille investie dans des émetteurs directement liés aux ressources fossiles | | 9,13% | |

9,13%
Part du portefeuille investie dans des émetteurs directement liés aux ressources fossiles

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

● **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

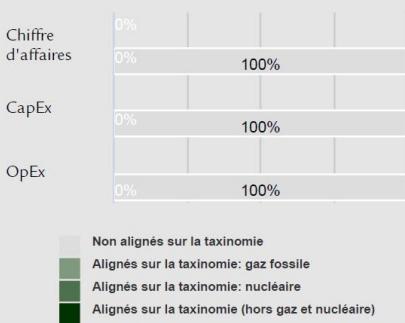
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

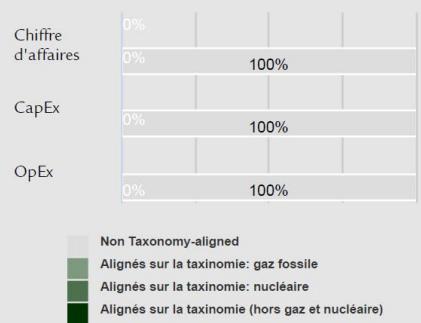
¹Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement taxinomie des investissements incluant les obligations souveraines*



2. Alignement taxinomie des investissements excluant les obligations souveraines*



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion minimale d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Sans objet, car le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Ces investissements incluaient :
· des investissements réalisés dans des fonds non labellisés ou ne mettant pas en œuvre d'approche ESG significativement engageante, afin de diversifier le portefeuille,

Swiss Life Funds (F) Multi Asset Moderate

· des produits dérivés utilisés par le portefeuille à des fins de couverture, ou d'exposition temporaire,

· et des positions de trésorerie ou équivalents de trésorerie pour assurer la liquidité du fonds.

Ces investissements n'ont pas été évalués par rapport aux critères ESG, y compris par rapport aux garanties environnementales ou sociales minimales telles que définies en vertu du Règlement SFDR.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?



Les procédures de contrôle interne qui visent à assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales sont mises en œuvre par plusieurs départements : gestion du portefeuille, département des risques, audit interne. Ce dernier département est indépendant - il rapporte hiérarchiquement à un membre du Conseil d'administration du groupe Swiss Life qui n'a pas de fonction de gestion opérationnelle. Le caractère indépendant de ces départements garantit l'impartialité des contrôles effectués.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Sans objet, car le fonds n'utilise pas un indice de référence durable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?

Sans objet, car le fonds n'utilise pas un indice de référence durable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

Sans objet, car le fonds n'utilise pas un indice de référence durable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Sans objet, car le fonds n'utilise pas un indice de référence durable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Sans objet, car le fonds n'utilise pas un indice de référence durable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.